Sujet: [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Darnets/Egletons

De: la_terre_se_souleve_19@ilico.org

Date: 25/06/2024 18:06

Pour: pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur, monsieur le Préfet,

Nous rejoignons l'opposition ferme et définitive au projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Puy de la Bessade dans les communes d'Égletons et de Darnets (19)

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos arguments :

Détruire 17 hectares de forêt, c'est détruire 17 hectares de forêt qui a déjà une trentaine d'années,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est détruire 17 hectares de biodiversité,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est détruire 17 hectares de forêt contribuant à l'image de la Corrèze verte, la MRAe relève que le projet entraîne des impacts résiduels significatifs sur des habitats

d'espèces protégées, et implique des mesures compensatoires au titre du défrichement, de l'atteinte aux espèces protégées et leurs habitats et dans une moindre mesure aux zones humides.

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués de lieu de promenade, d'observation de la nature, de loisirs pour les gens,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués pour une énergie solaire possible sur seulement 6 mois de l'année,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de terre qui sont accaparés et confisqué aux exploitations forestières et/ou agricoles,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués sans analyse réelles des trames bleues et vertes quand il y en a, du zonage Natura 2000, de ses corridors et autres habitats protégés,

détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de terre confisqués pour un projet sans analyse du respect de la gestion en quantité et en qualité de la ressource en eau,

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués sans auparavant envisager la pose de panneaux voltaïques sur des bâtiments ou sur des friches industrielles

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués pour un projet qui entraîneraient des impacts résiduels significatifs sur des habitats d'espèces protégées, sur les boisements en

fonction de la surface défrichée (16,97 ha), sur les zones humides, qui sont estimées à environ 0,5 ha (0,18 ha directement détruits et 0,32 ha de végétations altérées dans la zone défrichée) (voir le rapport MRAe)

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués alors que le bénéfice de ce projet n'a pas été prouvé : La MRAe recommande de présenter le bilan des émissions de gaz à effets de serre sur l'ensemble du cycle de vie en se référant au guide méthodologique de février 2022 (Ministère de la Transition Écologique) relatif à leur prise en compte dans les études d'impact. Ce bilan pourra être l'occasion de démontrer que les choix réalisés sont optimaux.

Détruire 17 hectares de forêt, c'est 17 hectares de forêts confisqués alors que la MRAe rappelle la stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, datée du 21 juillet 2023, et disponible sur le site internet de la DREAL, qui prévoit d'accélérer le développement des projets photovoltaïques en donnant la priorité aux implantations sur les terrains déjà artificialisés, ce qui n'est pas le cas du projet présenté.

La Corrèze doit rester le « pays vert » où il fait bon vivre et ne pas devenir comme bien des régions un pays agro-industriel accaparé par les gens avides de profit sans aucun respect pour la vie et la nature qu'ils défigurent sans tenir compte de l'intérêt de tous.

Nous demandons pour toutes ces raisons que ce projet soit rejeté.

Le comité des Soulèvements de la Terre en Corrèze

26/06/2024 08:19 1 sur 1